

peut gagner un grand nombre d'indulgences plénières et partielles applicables aux âmes du purgatoire.

En portant plusieurs scapulaires, on participe aux biens spirituels d'autant d'ordres, ou de confréries, ou d'associations. Par suite, l'on a droit à plus de protection et de grâces et l'on peut gagner un plus grand nombre d'indulgences.

Ces notions, en faisant mieux connaître la législation des scapulaires et en assurant les pieux effets qu'on en peut attendre, permettront aussi de mieux comprendre le rôle de la médaille qui est destinée à les remplacer, dans certains cas.

### 2o Médailles.

DÉFINITION. — La *médaille-scapulaire* est une médaille spéciale qui doit son origine au pape, qui en a choisi les effigies.

ORIGINE. — En 1909, Pie X, par considération pour un nombre croissant de fidèles qui ne portent plus leurs scapulaires, à raison des durs labeurs auxquels ils se livrent, ou de la chaleur excessive du pays qu'ils habitent, voulut bien bénir certaines médailles de la sainte Vierge et leur attacher le privilège de remplacer les scapulaires. Bientôt ce privilège fut accordé en faveur des chrétiens du centre de l'Afrique. Cette pratique allait se répandre, lorsque le pape la suspendit pour la faire étudier avec soin. A la suite de ces travaux, il fit publier un décret général qui règle définitivement la question. Ce décret émané de la Congrégation du Saint-Office est daté du 16 décembre 1910 et a été publié le 16 janvier 1911. Nous résumons, sous les quatre titres suivants, tout ce que contient cet important décret.

NATURE. — Cette médaille doit être en métal. Sa grandeur, sa forme et sa couleur sont libres. Elle doit porter d'un côté l'effigie de Notre-Seigneur (au moins le buste) montrant son Sacré-Coeur (un cœur seul est insuffisant), et de l'autre côté, une effigie quelconque de la Sainte-Vierge (au moins le buste), d'ordinaire c'est la Sainte-Vierge présentant un scapulaire.